



PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL **Du 1^{er} AVRIL 2025**

Date de la convocation : 24/03/2025
Date d'affichage de la convocation : 24/03/2025
Date d'affichage de la délibération : 02/04/2025
Date du départ en Sous-préfecture : 02/04/2025

Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 5
Votants : 5
Ayant donné pouvoir : 0
Absents excusés : 4
Absents : 0

L'an deux mille vingt et cinq, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Syndical s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAUGAN, Président.

Présents :

M. MAUGAN Gilbert, Président
M. DUCLOS Jean Noel
Mme FORESTIER Lucille
Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde
Mme WALLOIS Dorianne

Pouvoirs :

Absents excusés : M. FAUVIN Patrick - Mme VOISIN Elke - M. PRUVOT Patrice -
Mme HOLLINGER Jacqueline

Monsieur le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire : Mme FORESTIER Lucille a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la convention de délégation compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservées aux élèves avec Ile-de-France Mobilités
- Accord du projet de création d'un trottoir aux abords de l'école Alain Fournier et autorisation du maître d'ouvrage
- Demande de subvention à la IDF Mobilité (Région)
- Demande de subvention DETR
- Élection des membres de la commission d'appel d'offre
- Questions diverses (Demande de subvention pour la création d'un trottoir / Accueil de loisir avril 2025)

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 MARS 2025

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal.



Délibération n° 2025-05

Signature de la convention de délégation compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservées aux élèves avec Ile-de-France Mobilités

Monsieur le Président expose que la Convention de délégation compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservées aux élèves (circuits spéciaux scolaires) est arrivée à échéance et qu'il faut la renouveler. De fait, il demande l'autorisation de signature pour cette nouvelle Convention avec Ile de France Mobilités auprès du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés.

AUTORISE le Président à signer la Convention de délégation de compétence en matière des services spéciaux de transport public routiers réserves aux élèves, et tous les documents s'y rapportant.

Délibération n° 2025-06

Accord du projet de création d'un trottoir aux abords de l'école Alain Fournier et autorisation du maître d'ouvrage

Le Président explique que Ile de France Mobilités nous demande de réaliser, si possible avant la rentrée scolaire 2025 un trottoir aux abords de l'école afin de sécuriser le passage des enfants.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés.

AUTORISE le projet de création d'un trottoir aux abords de l'école Alain Fournier et **ACCEPTE** que le SIPEAF soit le maître d'ouvrage du projet.

Délibération n° 2025-07

Demande de subvention à Ile de France Mobilités (Région)

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre des subventions d'Ile de France Mobilités 2025. Le SIPEAF, demande pour le projet de création d'un trottoir aux abords de l'école Alain Fournier.

Une subvention à Ile de France Mobilités d'un montant de 14 405.79 € HT pour ce projet.



Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Montant total du projet :	20 579.70 € HT
Financement :	
• Etat DETR 2025 :	2 057.97 €
• Ile de France Mobilités Région (70%) :	14 405.79 € HT
• Financement SIPEAF (fond propre) :	4 115.95 € HT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés, décide, à la majorité,

APPROUVE le plan de financement qui lui est présenté,

DECIDE de solliciter une subvention auprès d'Ile de France Mobilités d'un montant de 14 405.79 € HT pour la création d'un trottoir aux abords de l'école Alain Fournier.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document concernant cette opération.

Délibération n° 2025-08

Demande de subvention DETR

Monsieur le Président expose à l'assemblée que dans le cadre des subventions de l'état DETR 2025. Le SIPEAF, demande pour le projet de création d'un trottoir aux abords de l'école Alain Fournier.

Une subvention au titre de DETR 2025 d'un montant de 2 057.97 € pour ce projet.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Montant total du projet :	20 579.70 € HT
Financement :	
• Etat DETR 2025 :	2 057.97 €
• Ile de France Mobilités Région (70%) :	14 405.79 € HT
• Financement SIPEAF (fond propre) :	4 115.95 € HT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés, décide, à la majorité,

Approuve le plan de financement qui lui est présenté,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'état à hauteur de 2 057.97 € pour la création d'un trottoir aux abords de l'école Alain Fournier.

AUTORISE monsieur le Président à signer tout document concernant cette opération.



Délibération n° 2025-09

Élection des membres de la commission d'appel d'offre

Le Président explique que pour le marché des travaux phase 2, le Conseil Syndical doit élire les membres de la commission d'appel d'offre.

Le Président propose que les 4 maires des communes de Bellefontaine, Jagny-sous-Bois, Lassy et Le Plessis-Luzarches soient les membres de cette commission.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés, décide, à la majorité,

Décide que M. DUCLOS Jean Noel, M. FAUVIN Patrick, Mme HOLLINGER Jacqueline et M. MAUGAN Gilbert seront les membres de la commission d'appel d'offre.

POINTS DIVERS

- Questions diverses :

Accueil de loisirs avril 2025 (du 14 au 18 avril) :

Les pré-inscriptions pour l'accueil de loisirs pour les vacances d'avril étaient ouvertes jusqu'au 30 mars.

Nous pouvons constater que nous avons peu d'enfants inscrits.

Lundi 14 : 9 enfants, mardi 15 : 10 enfants, mercredi 16 : 4 enfants, jeudi 17 : 8 enfants et vendredi 18 : 8 enfants.

Aujourd'hui le nombre d'enfants inscrit pour l'accueil de loisirs d'avril, met gravement en cause l'existence de l'accueil de loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est close à 21h15.

Secrétaire de séance

Le Président,
Gilbert MAUGAN